

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du Jeudi 24 mai 2018

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	21	26
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
26	00	00

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-quatre mai** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Date de la convocation

**18/05/2018**

Date d'affichage

**18/05/2018**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Contrat de ruralité 2018 FSIL -  
Ville - CACEM - Etat

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Emile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Patrice CHARLEBOIS, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Absents excusés :** MM Marie GARON, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE  
Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité

**Procurations :** MM Félix CATHERINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Marie-Victor PAIGERAC, ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Fred DERNE, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Raphael BORDELAIS.

**Absents :** MM Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph BRAY, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB.

24 OCT. 2018

**CONTRAT DE RURALITE 2018 FSIL  
VILLE – CACEM – ETAT**

Le Conseil municipal ;

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 à L.2121-34 ;
- Vu la circulaire du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités, en date du 23 juin 2016, précisant les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité ;
- Vu le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, portant sur la mise en place des contrats de ruralité ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 14 mai 2018 ;

- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant la nécessité d'harmoniser les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la mise en œuvre d'actions au service des habitants et des entreprises ;
- Considérant l'ensemble des projets de la ville en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique et de cohésion sociale ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

- **Le plan de financement prévisionnel des projets retenus dans le cadre du dispositif « Contrats de ruralité 2018 », retracé dans le tableau ci-après, est adopté.**

OPERATIONS	COUT TOTAL HT	CONTRAT DE RURALITE 2018	VILLE DE SCHOELCHER AUTRES PARTENAIRES
AN TI MOMEN PLEZI	118 904	49 465 42%	69 439 58%
CONTRAT LOCAL DE SANTE	16 800	10 000 60%	6 800 40%
AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	36 300	20 000 55%	1 630 45%
LUDOBUS NUMERIQUE	43 100	14 500 34%	28 600 66%
PEDIBUS ET VELO BUS POUR LA DESSERTTE DES ECOLES	284 916	113 967	170 949 60%
CHEMIN DE LIAISON ENTRE LA PLAGES DU CENTRE-BOURG ET LES PLAGES DES QUARTIERS LIMITROPHES	443 125	177 250 40%	UE : 177 250(40%) Ville 88 625 (20%)

- **Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention financière correspondante avec l'Etat et la CACEM.**

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 27 OCT. 2018  
Le Maire,

